

0021/10/89/0095

KARASIRA Thatien
AGRONOME DE COMMUNE GITUZA
B.P 10 GATSIBO (BYUMBA).

Byumba, le 19/11/1988

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts "Département de l'Agronomie" doit à Monsieur KARASIRA Thatien, l'Agronome de Commune GITUZA la somme de : QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.800 FRW) pour avoir effectué les déplacements de Service avec sa Moto personnelle en dates itinéraire et motifs indiqués sur le journal de route et ordre de mission et réquisitoire en annexe.

Soit : 1.480 Kms x 10 FRW = 14.800 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.800 FRW)

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Byumba, le 05 OCT. 1988

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 19.116.02.03.07
Inscrit sous poste 009 du 26/8/89
..... le 26/8/89

Identification de la Moto

MARQUE : SUZUKI TF 125
PLAQUE : A.1209

Le sous Gestionnaire des crédits

LE PREFET DE PREFECTURE
MUNYAZESA Faustin.

[Signature]

Pour approbation:

Le Préfet de Préfecture
MUNYAZESA Faustin.-

10.
BUCYKABILI Célestin
Préfet

Pour accord:

L'Agronome de Préfecture
RUKERAMUHIGO Protais.-

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE AGRI - BYUMBA

Prefecture BYUMBA

Pour acquit le 12.10.89
Brelimo E. Tume

KARASIRA Thotien
AGRONOME DE COMMUNE GITUZA
B.P 10 GATSIBO (BYUMBA).

Byumba, le 19/11/1988

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts "Département de l'Agronomie" doit à Monsieur KARASIRA Thotien, l'Agronome de Commune GITUZA la somme de : QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.000 FRW) pour avoir effectué les déplacements de Service avec sa Moto personnelle en dates itinéraires et motifs indiqués sur le journal de route et ordre de mission et réquisitoire en annexe.

Soit : 1.480 Kms x 10 FRW = 14.800 FRW

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.000 FRW).

VISA DE L'ESPÉREMENT GÉNÉRAL
DES FINANCES
Byumba, le 05 OCT. 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 19116.0103
Inscrit sous poste 069 du 26/11/89
Byumba le 26/11/89

Identification de la Moto

MARQUE : SUZUKI TF 125
PLAQUE : A.1207

Le sous Gestionnaire des crédits

LE PREFET DE PREFECTURE

MUNYAZESA Faustin.

Pour approbation

Le Préfet de Préfecture
MUNYAZESA Faustin.

1.0. BUCYEKABILI Célestin

Pour accord

L'Agronome Préfecture
MUNYAZESA Faustin.



Pour acquit le 12.10.89

Breline Etienne

[Signature]

KARASIRA Thatien
AGRONOME DE COMMUNE GITUZA
B.P 10 GATSIBO (BYUMBA).

Byumba, le 19/11/1988

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts "Département de l'Agronomie" doit à Monsieur KARASIRA Thatien, l'Agronome de Commune GITUZA la somme de : QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.800 FRW) pour avoir effectué les déplacements de Service avec sa Note personnelle en dates itinéraires et motifs indiqués sur le journal de route et ordre de mission et réquisitoire en annexe.

Soit : 1.400 Kms x 10 FRW = 14.800 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRIVE A LA SOMME DE : QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS RWANDAIS (14.800 FRW).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DE
Byumba, le 05 OCT. 1989

Vu pour vérification, approbation,
imputation à charge du 19/11/88
Inscrit sous poste 009 217789
Byumba le 26/8/89

Identification de la Note

MARQUE : SUZUKI TF 125
PLAQUE : A.1209

Le gère gestionnaire des crédits

LE PREFET DE PREFECTURE
MUNYAZESA Faustin.

Pour approbation

La Préfet de Préfecture
MUNYAZESA Faustin.

10/1
BUSEKABILI Calistin
Préfet de Préfecture

Pour accord

L'Agronome de Préfecture
RUKEMBA INEZA Préfète.



Pour acquit le 12.10.1989
Suzuki Etienne

[Handwritten signature]

République Rwandaise
 Préfecture de Byumba
 Commune Gituza
 Service Agricole.

Ordre de mission de Monsieur
 KARASIRA Thatien,
 Fonction: Agronome de commune Gituza
 Grade: Rédacteur Principal
 Mois de Septembre-Octobre jusqu'au
 12-11-88.

Dates	Signature du Bourgmestre	Déplacements effectués	Travaux réalisés	Visa de l'autorité ayant constaté l'arrivée et le départ.
6/9/88		Gituza-Rushashi-Gituza : Kirara-Gituza.	: Contrôler travaux : LAE	
14/9/88		Gituza-Nyagisozi-Gituza : Mpama-Gituza	: Contrôler travaux : LAE	
19/9/88		Gituza-Gisiza-Bugarama- : Gituza	: Contrôler travaux : LAE	
22/9/88		Gituza-Nyarukoni-Gite- : bwe-Gituza	: Prospection des : maladies	
28/9/88		Gituza-Byumba-Gituza	: Réunion agricole	
30/9/88		Gituza-Byumba-Gituza	: Exposition fores- : tière	
5/10/88		Gituza-Byumba-Gituza	: Clôture Expositi- : on forestière	
10/10/88		Gituza-Byumba-Gituza	: Transport boutu- : res manioc	
12/10/88		Gituza-Nyakayaga-Nyagisozi- : Gituza - Kirara-Gituza.	: Contrôler travaux : LAE	
13/10/88		Gituza-Gitebwe-Gitoki- : Mukarange-Gituza	: Prospection des : maladies	
18/10/88		Gituza-Nyabiheke-Gitebwe- : Gituza	: Prospection des : maladies	
24/10/88		Gituza-Kabarore-Gituza : Bugarama-Mpama-Gituza.	: Prospection des : maladies	
29/10/88		Gituza-Nyabiheke-Gituza	: Superviser les : travaux de LAE	
4/11/88		Gituza-Byumba-Gituza	: Congrès Préfecto- : ral Byumba	
8/11/88		Gituza-Nyakayaga-Gituza : Washango-Gituza.	: Prospection des : maladies	
11/11/88		Gituza-Mpama-Gituza	: Prospection des : maladies	

Vu pour approbation

Le Bourgmestre de la Commune Gituza,
 BISAHO Gérard

Fait à Gituza, le 19/11/1988,
 L'Agronome de commune Gituza,
 KARASIRA Thatien.

Pour approbation

L'Agronome de Préfecture Byumba
 RUKERAMIHIGO Protais.

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE BYUMBA

S/PREFECTURE NGARAMA
COMMUNE GITUZA
SERVICE AGRICOLE.

Extrait du Journal de route de Monsieur
KARASIRA Thatien, Agronome de Commune

Gituza,
Grade : Rédacteur Principal
Mois de Septembre - Octobre - 12/11/88.

Dates	Déplacements effectués	Travaux réalisés	Kms par-cours
6/9/88	Gituza - Rushashi - Gituza : Kirara-Gituza.	Contrôler les travaux de : LAE	88 kms
14/9/88	Gituza-Nyagisozi-Gituza- : Mpama-Gituza	Contrôler les travaux de : LAE	106 kms
19/9/88	Gituza-Gisiza-Bugarama- : GITUZA -Gitebwe-	Contrôler les travaux de : LAE	88 kms
22/9/88	Gituza-Nyarukoni-Mukara- : ngo-Gitoki-Gituza	Prospection des maladies :	80 kms
28/9/88	Gituza-Byumba-Gituza	Réunion agricole	120kms
30/9/88	Gituza-Byumba-Gituza	Exposition forestière	120kms
5/10/88	Gituza-Byumba-Gituza	Clôture Exposition fores- : tière	120 kms
10/10/88	Gituza-Byumba-Gituza	Transport des boutures : manioc et semences soja	120 kms
12/10/88	Gituza-Nyakayaga-Nyagisozi- : GITUZA -Kirara-Gituza.	Contrôler les travaux de : LAE	90 kms
13/10/1988	Gituza-Gitebwe-Gitoki- : Mukarange-Gituza	Prospection des maladies :	80 kms
18/10/88	Gituza-Nyabiheke-Gitebwe- : GITUZA	Prospection des maladies :	80 kms
24/10/88	Gituza-Kabarore-Nyarunazi- : GITUZA -Bugarama-Mpama-GITUZA.	Prospection des maladies :	90 kms
29/10/88	Gituza-Nyabiheke-Nyaruko- : ni-GITUZA	Superviser les travaux de :	20 kms
4/11/88	Gituza-Byumba-Gituza	Congrès Préfectoral	120 kms
8/11/88	Gituza-Nyakayaga-Rusha- : shi-GITUZA -Yashango-GITUZA.	Prospection des maladies :	80 kms
11/11/88	Gituza-Gisiza-Mpama-GITU- : za	Prospection des maladies :	80 kms
Total			1.480 kms

Vu pour approbation

Le Bourgmestre de la Commune GITUZA,
BISAHO Gérard.



Fait à GITUZA, le 19/11/1988,
L'Agronome de Commune GITUZA,
KARASIRA Thatien.

Pour approbation:

L'Agronome de Préfecture Byumba,
RUKERAMIHIGO Protais.



REPUBLIQUE RWANDAISE.
PREFECTURE DE BYUMBA.
SERVICE AGRICOLE.

Budget... *ordinaire*
Exercice... *1994*
Imputation... *19.116.02.05.05*

REQUISITOIRE

Le Transporteur... *KARASIRA Thautier*
Résidant à... *GITURU*
Préfecture de... *BYUMBA*
Est prié de Transporter... *lui-même*

Se rendant de... *Matungu* de routes et routes de mission en annexe
Soit une distance de... *24.80 kms*
Arrêté à la somme de... *Quatre mille huit cent*
francs Rwandais (24.800 F.Rw)

Fait à Byumba, le *25* / *M* / *88*

Le Comptable de Préfecture.-

MARORE Nwame

